



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

Canton d'Erstein

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional, il porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'Etat et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance Etat-Région approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'Etat et la Région.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat, la Région et la CeA

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, la Collectivité européenne d'Alsace, l'Etat et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.
- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'Etat et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

 - **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
 - **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
 - **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

 - le déploiement des usages du **numérique**
 - les **synergies inter-territoires** et interrégionales
 - les **dynamiques transfrontalières**
- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**
 - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
 - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
 - Au niveau infrarégional : Schéma départemental d'Amélioration de l'accessibilité des Services au Public (SDAASP), SCOT de la Région de Strasbourg,
 - Au niveau départemental : Une cohérence avec la politique de soutien aux territoires de la Collectivité européenne d'Alsace, au travers des contrats départementaux dans le Bas-Rhin et de la Politique de développement territorial dans le Haut-Rhin poursuivis en 2021. La CeA élaborera une politique d'accompagnement des projets de territoire qui sera définie d'ici fin 2021.

2. Portée et contenu du Pacte du Canton d'Erstein au **date de signature ou de mise à jour du PTRTE**

- **Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre donc le(s) EPCI : **Communauté de Communes du Canton d'Erstein** Formant le cas échéant le Pays/PETR :

Ce périmètre regroupe **28** communes pour une population de **48.683** habitants.



Troisième intercommunalité du Bas-Rhin, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein bénéficie d'un positionnement géographique stratégique en Centre Alsace : frontalier avec le Bade-Wurtemberg, aux portes de l'Eurométropole de Strasbourg et proche de Sélestat et Colmar. Le territoire est traversé du nord au sud par plusieurs cours d'eau importants : le Rhin, le canal du Rhône au Rhin, l'Ille - et les axes de transport structurants que sont le RD1083 et la ligne ferroviaire Strasbourg-Bâle. Actuellement, plus de 3 800 entreprises sont installées sur le Canton d'Erstein, totalisant 16 000 emplois.

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein, outre les compétences obligatoires relatives à l'aménagement de l'espace, le développement économique, la GEMAPI, l'accueil des gens du voyage et la gestion des déchets ménagers, exerce des compétences optionnelles en matière de protection et mise en valeur de l'environnement, de politique du logement et du cadre de vie, de politique de la ville, de voirie, d'équipements culturels et sportifs d'intérêt

communautaire, ainsi que des compétences facultatives relatives à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, les aînés, le soutien aux établissements d'enseignement élémentaires et collèges, la culture, les déplacements et infrastructures, le soutien à la vie associative, le soutien aux politiques de l'emploi, la sécurité, les relations partenariales et la coopération transfrontalière.

- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Contrats de référence intégré dans le PTRTE (*que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement*)

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
Pacte Grand Est - Ville moyenne	30 juin 2021	Erstein

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire**

Stratégie inter-PTRTE

Bien que n'étant pas membre statutaire du PETER Sélestat Alsace Centrale, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein collabore étroitement avec cet établissement public voisin. Les sujets traités en commun concernent notamment le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE), la plateforme de rénovation OKTAVE, les Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET), le Projet Alimentaire Territorial (PAT), la transition énergétique, la mobilité, le développement économique.

Le projet alimentaire territorial et l'animation du réseau d'entreprises Connect'teams sont deux actions que le PETER Sélestat Alsace Centrale a inscrites dans son PTRTE et auxquelles la Communauté de Communes du Canton d'Erstein est partie prenante.

Stratégie du territoire

Développement économique

Fin 2019 – début 2020 a été réalisé un diagnostic économique du territoire du Canton d'Erstein en vue de la signature d'un Pacte Croissance Offensive Emploi (POCE) avec la Région Grand Est. Cette démarche n'a pas abouti en raison d'une évolution des dispositifs de contractualisation de la Région, mais elle a toutefois permis de disposer de précieuses informations sur l'activité économique sur le Canton d'Erstein, de faire un bilan des principales forces et faiblesses du territoire et de déterminer les principaux enjeux.

[voir en pièce jointe le diagnostic économique du territoire en vue de la signature d'un POCE avec la Région Grand Est - Rapport d'intervention du 25 mars 2020]

La CCCE aménage et commercialise 6 zones d'activité économique (2 initialement intercommunales et 4 transférées des communes au 1er janvier 2017 dans le cadre de la loi NOTRe). Dans ces zones, 34 hectares de terrains restent cessibles.

Afin d'envisager la poursuite du développement économique de son territoire et l'accueil de nouvelles entreprises, la CCCE a démarré en 2021 l'élaboration d'un schéma directeur des zones d'activités économiques, en partenariat avec l'ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique), l'ADIRA (Agence de développement d'Alsace) et l'EPFA (Etablissement Public

Foncier d'Alsace). La finalité de ce travail est d'améliorer la connaissance de l'activité économique du territoire et du potentiel foncier dédié, d'établir des éléments de bilan et de programmation, d'être prospectif, mais aussi d'alimenter des échanges avec le monde économique.

En outre, une « Etude portant sur le développement économique et touristique responsable et durable en Alsace centrale », pilotée par l'ADIRA pour le compte d'un groupement de commande entre la Collectivité Européenne d'Alsace, la Région Grand Est, l'Etat et les Communauté de Communes de Marckolsheim et d'Erstein, est actuellement en cours.

Mobilités

Afin de compléter le maillage des 35 km de pistes cyclables sur le territoire du Canton d'Erstein, d'une part le programme d'aménagement de pistes cyclables lancé par l'ancienne Communauté de Communes du Rhin avant la fusion de 2017 est en cours d'achèvement avec la réalisation prévue en 2021 du dernier tronçon de 2,5 km, et d'autre part le nouveau programme prévoyant la création de 4 nouveaux tronçons pour un linéaire complémentaire de pistes d'environ 5 km, défini en fin de mandat précédent, sera réalisé durant le mandat en cours.

Par décision modificative de ses statuts, la CCCE est devenue Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) local au 1^{er} juillet 2021. Elle est désormais l'acteur public compétent pour l'organisation de la mobilité sur son territoire au côté de la Région Grand Est pour les services ferroviaires, inter-territoires et scolaires. Un diagnostic partagé avec les maires, la population et le monde socio-économique a été réalisé afin de guider les élus dans cette prise de compétence et la détermination des enjeux majeurs. Désormais compétente dans ses statuts, la CCCE va se lancer dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié, qui lui permettra de formaliser les objectifs de cette nouvelle compétence et de définir un programme d'actions et les services à mettre en œuvre.

Habitat

Tenue, depuis sa création, d'élaborer un Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi) à l'échelle de son territoire, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a réalisé le diagnostic de la situation existante duquel les 4 enjeux suivants sont ressortis : pérenniser l'attractivité ; assurer la solidarité vis-à-vis des habitants en difficulté ; faire évoluer le parc de logements existants pour préserver le patrimoine et répondre aux besoins en logements ; un développement de l'habitat respectueux des principes de développement durable. L'élaboration du programme d'actions du PLHi est actuellement en cours, au travers notamment d'ateliers d'élus.

Climat-Air Energie

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle de son territoire. Sur la base du diagnostic réalisé en 2020, la stratégie est actuellement en cours d'élaboration et la construction du plan d'actions, basée sur une large concertation des divers partenaires, débutera à l'automne 2021.

Sans attendre la finalisation du plan d'actions du PCAET, la Communauté de Communes s'est déjà engagée dans la réalisation d'une étude de potentiel de développement du solaire photovoltaïque sur tous les sites de son territoire (hors habitations et surfaces agricoles). L'objectif est de pouvoir disposer d'une vue d'ensemble des sites les plus pertinents pour accueillir des installations photovoltaïques et d'identifier ceux pour lesquels le potentiel de

production est conséquent avec les contraintes techniques, financières, environnementales et réglementaires les moins fortes ; cela dans le but d'aider les potentiels porteurs de projet au passage à l'acte.

Déploiement du très haut débit

S'inscrivant dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, le déploiement de la fibre optique sur le territoire du Canton d'Erstein s'articule autour de deux programmes : l'un porté par ROSACE pour lequel la CCCE contribue au financement, l'autre confié à un opérateur privé (ORANGE), engagé sur ses fonds propres, concernant exclusivement les neuf communes pour lesquelles aucun projet ni échéancier n'avaient été défini avec ROSACE car considérées comme bénéficiant déjà d'un réseau haut débit. Le programme de déploiement de ROSAGE devrait être achevé d'ici fin 2021 et celui d'ORANGE à la fin du premier trimestre 2022.

Centralité Erstein et Benfeld

Deux conventions partenariales et financières ont été signées en application du Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du Territoire d'Action Sud 2018-2021 : d'une part entre le Département Bas-Rhin, la Commune d'Erstein et l'Office de tourisme du Grand Ried ; et d'autre part entre le Département Bas-Rhin, la Commune de Benfeld et l'Union des Commerçants et Artisans de Benfeld. Ces conventions ont pour objet de définir le partenariat et le financement par la Collectivité européenne d'Alsace des projets de requalification et de réaménagement des espaces publics des centres-villes. Différents engagements réciproques ont été pris par les signataires pour mener à bien leurs projets de centres-villes. Les deux communes se sont notamment engagées à la mise en place d'un chef de projet centralité cofinancé par la CeA (50%), la Ville d'Erstein (25%) et la Ville de Benfeld (25%), pour une durée d'un an renouvelable 2 fois. Le chef de projet centralité sur le territoire d'Erstein et Benfeld est en poste depuis le 11 janvier 2021.

Enfance-jeunesse

La CCCE poursuit son programme d'extension et d'aménagement de locaux destinés à la restauration scolaire, à l'accueil périscolaire et à la petite enfance. Dans un contexte de hausse de la fréquentation, de problématiques de capacités d'accueil de certains locaux et du développement du territoire, un diagnostic des structures d'accueil périscolaire et extrascolaire du territoire intercommunal et une étude sur les besoins à venir ont été réalisés. La restitution de l'audit débuté en décembre 2020 s'est faite en juin 2021. Une réflexion sur le développement, le financement et l'organisation des structures périscolaires de la Communauté de Communes est en cours pour répondre au mieux à la situation actuelle et à venir.

La Caisse d'Allocations Familiales, partenaire financier de la CCCE, remplace à partir du 1er janvier 2021 le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), arrivé à échéance, par la Convention Territoriale Globale (CTG). En partenariat avec la CAF, l'année 2021 est une année de transition dédiée à la définition des axes d'orientation de la convention et à la préparation du contrat. Un diagnostic du territoire et une réflexion sur l'animation de la vie sociale du territoire vont être menées dans ce cadre.

Le Projet Educatif Territorial (PET), quant à lui, a été reconduit jusqu'en 2026.

Par ailleurs une dynamique nouvelle est engagée avec la Collectivité Européenne d'Alsace pour répondre, en complémentarité des axes éducatifs du PET, aux engagements sur l'offre d'accueil complémentaire des assistants maternels, le soutien à la parentalité, la levée des freins à l'emploi, la tarification sociale, l'approche inclusive des structures pour l'accueil

d'enfant en situation de handicap, la promotion du bilinguisme et de la langue régionale.

Sport et enseignement sportif

La construction d'un nouveau gymnase du collège et des lycées à Erstein, d'une surface totale de 3.222 m², est actuellement en cours. Il est destiné à compléter l'offre de locaux sportifs (actuellement deux gymnases intercommunaux à Erstein) à destination des élèves du secondaire et des associations sportives locales. La Ville d'Erstein est associée à ce projet, notamment pour la création de deux salles polyvalentes à destination associative.

Une réflexion est actuellement menée sur le projet de création d'un bassin nordique au centre aquatique d'Erstein, destiné à répondre à une demande de pratique de la natation pour un bassin de population de 50.000 habitants et élargir les prestations de ce service également largement fréquenté dans le cadre de l'enseignement scolaire de la natation.

Culture et lecture publique

La CCCE a en projet la mise en place d'un « Contrat de plan lecture » avec la DRAC. Un état des lieux des pratiques culturelles sur le territoire est à réaliser en vue de la construction d'un projet culturel fixant les orientations stratégiques de développement de la lecture publique et définissant le fonctionnement du réseau (abonnement commun, harmonisation des tarifs, ouverture la plus large possible et complémentaire sur le territoire, services répondant aux attentes des habitants, politique d'animation culturelle, intégration des points-lecture).

Dans ce cadre, sera également intégrée la création d'une nouvelle médiathèque intercommunale à Gerstheim. Le projet consiste en la réhabilitation de l'ancien moulin de Gerstheim en médiathèque intercommunale et en un pôle multilingue, culturel et associatif communal, sous maîtrise d'ouvrage conjointe de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et de la Commune de Gerstheim.

En outre, la réflexion sur le réaménagement de la bibliothèque intercommunale de Rhinau a été engagée avec la Commune de Rhinau, propriétaire des locaux hébergeant actuellement ce service.

- **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme**

Intitulé du projet	Porteur	Maturité du projet « relance » (réalisé en 2021/2022) ou « à faire murir »	Projets prioritaires <u>choix à faire collectivement par les signataires</u> qui s'engagent à faire avancer ces projets dans l'année en cours (actualisation annuelle)
Voir le tableau joint.			

Chaque **projet prioritaire** fera l'objet d'une « **fiche projet** » - modèle joint (descriptif détaillé, partenaires, plan de financement, calendrier de réalisation...).

La signature du PTRTE par l'État, la Région et la CeA ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chacun des dispositifs, appréciés à la date du dépôt de la demande.

Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement **évolutive**. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
 2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
 3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
- ➔ **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat, la Région et la CeA au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes
 - Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

- **Les engagements de la Collectivité européenne d'Alsace :**
 - Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales.
 - Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction

➔ Les contacts techniques du PTRTE

CC Canton d'Erstein	Région	Etat	CeA
SIREROL Philippe, Directeur Général des Services T. : 03 88 58 88 66 philippe.sirerol@cc-erstein.fr ROMENS Christian, Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Développement T. : 03 90 57 89 31 christian.romens@cc-erstein.fr	LOCQUET Nicolas, Directeur de la Maison de la Région de Sélestat T. : 06 38 10 80 58 nicolas.locquet@grandest.fr JAMBON Sophie, Cheffe du service Développement Territorial Maison de Sélestat T. : 03 88 58 41 12 / 07 86 66 50 69 sophie.jambon@grandest.fr PICARD-LEMONNE Anne, Chargée de mission contractualisation Direction de la Cohésion des Territoires T. : 03 89 36 29 97 anne.picard-lemonne@grandest.fr	KLING Delphine, SG de la sous-préfecture de Sélestat-Erstein T. : 03 88 58 83 50 delphine.kling@bas-rhin.gouv.fr SCHWANGER Marie-France Chargé des dotations et de l'intercommunalité de la sous-préfecture de Sélestat-Erstein T. : 03 88 58 83 56 marie-france.schwanger@bas-rhin.pref.gouv.fr	KRACKENBERGER Laurent, Délégué de la Direction Générale T : 03 68 33 80 72 laurent.krackenberger@alsace.eu

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Echelle géographique de la gouvernance du pacte : Canton d'Erstein

Composition du comité de pacte

Etat : Préfet de Département ou son représentant

Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région

Collectivité Européenne d'Alsace : Vice-président en charge des dynamiques territoriales et le délégué à la contractualisation à l'échelle départementale et/ou la directrice de l'aménagement, de l'ingénierie et de la contractualisation - Vice-président de Territoire ou son représentant et/ou le délégué de la Direction Générale du territoire à l'échelle territoriale

EPCI : Président de la Communauté de Communes ou, en son absence, le Vice-Président délégué et le Directeur Général des Services et/ou le Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Développement

➔ Signataires du Pacte :

Territoire	Région	Etat	CeA
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein	Président du Conseil Régional	Préfet de département	Président de la Collectivité européenne d'Alsace

Annexes

- Tableau des projets intercommunaux et communaux pour le territoire
- Fiches projet des projets prioritaires